



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant octroi d'un crédit
d'engagement de 2'500'000 francs pour le projet « LA
CHAUX-DE-FONDS – CAPITALE CULTURELLE SUISSE
2027 »**

(Du 11 septembre 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait suite au rapport d'information 23.014 soumis le 14 juin 2023 au Grand Conseil. La ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à devenir, en 2027, la première capitale culturelle suisse. Le projet s'inscrit ainsi dans une dynamique nationale. Il est en phase avec le Message Culture (2025-2028) de la Confédération, rendu public le 1^{er} mars 2024, qui intègre précisément le concept de Capitale culturelle suisse et sa première édition chaux-de-fonnière. La manifestation attirera des publics de toute la Suisse et au-delà. Les retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales attendues seront importantes aussi bien pour la ville que pour le canton. Des fonds communaux, cantonaux et nationaux, couplés à des soutiens privés, doivent être mobilisés pour permettre à ce projet d'envergure de se déployer à sa juste mesure. Le projet a reçu la reconnaissance de l'association nationale Capitale Culturelle Suisse et a gagné l'appui de l'Office fédéral de la culture (OFC), de plusieurs cantons et villes, ainsi que l'engagement financier de sponsors privés.

Comme annoncé dans le rapport 23.014, le Conseil d'État requiert de votre autorité, afin de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de cet événement, l'octroi d'un crédit de 2'500'000 francs. Le montant sera dévolu à la phase opérationnelle du projet, pour les années 2025 à 2028.

1. UNE CAPITALE CULTURELLE EN SUISSE

1.1. Contexte

À la suite d'Expo.02, les responsables en charge de la manifestation ont reconnu l'importance d'organiser des événements culturels nationaux pour rassembler les citoyennes et les citoyens de toutes les régions suisses, découvrir des artistes locaux et créer des collaborations. Ces événements renforcent l'unité nationale en dépassant les barrières linguistiques et culturelles. En 2013, l'association Capitale Culturelle Suisse a ainsi été créée en vue d'attribuer, à intervalle régulier et pour une année, le titre de Capitale culturelle suisse à une ville du pays. Tous les trois ans, le développement d'une ville ou d'un territoire sera ainsi favorisé par la tenue de cet événement culturel de grande ampleur. L'objectif est d'améliorer l'attractivité touristique et économique de la ville, de sa région et du canton, de stimuler les échanges culturels entre les différentes régions linguistiques de Suisse, de créer une dynamique culturelle fédératrice à l'échelle du pays et de renforcer la cohésion sociale et nationale. Les capitales culturelles sont plus fréquentes, flexibles et durables que les expositions nationales, utilisant les infrastructures existantes pour mettre en valeur le dynamisme local et stimuler les secteurs culturel, économique ou encore touristique.

L'association Capitale Culturelle Suisse a souhaité consolider son concept en réalisant une édition pilote. La ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel ont été approchés dans ce cadre. Dès lors, entre 2018 et 2020, l'opportunité et la faisabilité de la démarche ont été démontrées par deux études menées par la Haute École Arc. Elles se sont entre autres penchées sur plusieurs recherches relatives aux retombées, notamment économiques, de plusieurs capitales culturelles nationales et européennes.

1.2. Impact des capitales culturelles

Dans un article intitulé « La culture en capitales » publié en octobre 2023, Mathias Rota, chargé de recherche à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), explore l'impact potentiel de la création d'une Capitale culturelle suisse sur les villes lauréates. Les observations rendues dans le présent chapitre en sont tirées. L'étude examine les bénéfices observés dans les villes européennes ayant obtenu le titre de Capitale européenne de la culture, en mettant en lumière les transformations économiques, sociales et culturelles induites par ces événements. En parallèle, l'étude note que toutes les retombées positives de ce type d'événements culturels de grande ampleur ne peuvent pas être quantifiées par les méthodes scientifiques à la disposition des chercheurs et chercheuses. Certains de leurs impacts impondérables, comme la naissance de nouvelles idées, le renouvellement d'expériences émotionnelles et sensorielles ou le renforcement de compétences, sont difficiles à évaluer.

Les éléments mesurables attestent des avantages significatifs de la création et de l'accueil, pour une ville donnée, de l'obtention d'un titre de Capitale culturelle. Les initiatives similaires menées en Europe ont donné lieu à des études et des analyses de leurs impacts, économiques notamment. En s'inspirant des réussites des Capitales européennes de la culture, ce projet a la capacité de transformer une ville suisse en un centre dynamique d'activités culturelles, attirant un large public, créant un fort dynamisme touristique et stimulant l'économie locale.

Les financements et les investissements réunis pour accueillir la manifestation stimulent l'économie et les partenariats public-privé. De même, ils permettent notamment aux actrices et acteurs culturels de voir les moyens financiers à leur disposition augmenter. Les études sur les Capitales européennes de la culture montrent une augmentation significative du tourisme et des dépenses locales. De plus, les collaborations entre actrices et acteurs culturels locaux et internationaux peuvent créer de nouvelles opportunités professionnelles et artistiques, enrichissant ainsi le tissu économique et social de la ville et de la région ; les réseaux de collaboration s'étendent et s'enrichissent. Par ailleurs, l'attribution du titre de capitale culturelle renforce la cohésion sociale locale. Les échanges au sein de la population sont renforcés, de même que le sentiment d'appartenance des habitantes et habitants. L'étude relève que les sondages réalisés auprès des villes lauréates ont attesté de l'existence de ces phénomènes.

En s'appuyant sur les succès observés dans d'autres pays, l'étude indique que le projet a le potentiel de générer des bénéfices durables et significatifs pour les villes suisses, leurs habitants et habitantes, et l'ensemble du pays.

1.3. La Chaux-de-Fonds : un projet pionnier

Les études menées par la Haute École Arc ont été poursuivies et systématisées par La Marmite (une association romande qui agit comme pôle de conseil, de ressources et de formation en matière de politique et d'action culturelles) par le biais d'entretiens individuels et collectifs menés afin de comprendre les attentes et de répertorier les idées qui émanent des différents acteurs locaux et nationaux. Le projet de Capitale culturelle suisse repose en effet sur une forte volonté d'inclusion et de participation de l'ensemble des actrices et acteurs, des habitantes et habitants ainsi que des partenaires. Il est anticipé que la manifestation aura un impact positif sur la participation culturelle en encourageant de nouveaux segments du public à prendre part à la vie culturelle. À ce titre, la phase exploratoire du projet a été soutenue, durant la pandémie de covid, par un projet de transformation cofinancé par la Confédération.

La Chaux-de-Fonds a été choisie pour cette première édition pilote en raison de plusieurs atouts. La ville est reconnue pour son dynamisme artistique et ses créations contemporaines. Elle abrite de nombreux artistes qui bénéficient de réseaux nationaux et internationaux, enrichissant ainsi la

programmation potentielle. En outre, La Chaux-de-Fonds dispose d'infrastructures culturelles de haute qualité et de lieux capables d'accueillir une grande variété d'événements culturels. Ce vivier artistique et ces infrastructures solides placent La Chaux-de-Fonds parmi les villes culturelles remarquables. La richesse de ses lieux culturels, la diversité et la qualité de ses productions artistiques ont été des atouts déterminants, l'association suisse étant convaincue de la qualité de la programmation qui pourra y être proposée. Les retombées seront importantes aussi bien pour la ville que pour le canton, puisque cette manifestation valorisera l'offre culturelle présente sur le territoire neuchâtelois, en le positionnant à un niveau national et en créant dans le même élan des ponts entre les régions et une plus-value pour le tourisme et l'économie cantonale.

En date du 14 juin 2023, le Conseil d'État soumettait au Grand Conseil le rapport d'information 23.104. Il y présentait de manière détaillée le projet pionnier de faire de La Chaux-de-Fonds la première capitale culturelle de Suisse, en 2027. L'opportunité du projet et sa faisabilité y sont démontrées. Une présentation des principes directeurs de la manifestation y figure également, à savoir la participation culturelle, le dialogue culturel et le rayonnement culturel. La programmation artistique de l'événement sera établie dans le cadre de ces enjeux, en étroite collaboration avec les actrices et acteurs locaux ainsi que les milieux culturels, faisant la part belle à l'interdisciplinaire et en valorisant la richesse des propositions artistiques existantes.

Lors du traitement du rapport par le Grand Conseil le 5 septembre 2023, l'ensemble des groupes a réservé un accueil enthousiaste à l'égard du projet, montrant un consensus sur son importance et les bénéfices, aussi bien économiques que culturels et touristiques, qu'il pourra apporter à la ville et au canton – outre des questionnements sur le financement de la manifestation et l'implication des parties prenantes, légitimes au stade où se situait alors le projet.

Le présent rapport propose une vision affinée du projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, qui a bien entendu mûri depuis le mois de juin 2023. Il comporte des éléments budgétaires actualisés, précise les principes de gouvernance du projet, fait le point sur les partenariats déjà noués et présente les principaux changements et évolutions intervenues depuis la soumission du rapport d'information.

2. DÉVELOPPEMENTS DEPUIS L'ÉTÉ 2023

2.1. Vers un engagement de la Confédération et une reconnaissance au niveau fédéral

Plusieurs éléments témoignent d'un soutien croissant pour le projet de Capitale culturelle suisse au niveau fédéral, que ce soit au sein du Conseil fédéral, parmi les Parlementaires et les partis politiques, à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) ou auprès de l'Union des villes suisses.

2.1.1. Message Culture 2025-2028 et appui de la Confédération

Un travail important a été mené par le Canton, la Ville, le comité stratégique des associations suisse et chaux-de-fonnière ainsi que l'équipe opérationnelle afin que l'envergure nationale du projet puisse s'appuyer sur une reconnaissance et un soutien de la Confédération. Le 1^{er} mars 2024, une étape d'importance a été franchie : le Message Culture de la Confédération pour les années 2025 à 2028 a été adopté par le Conseil fédéral. La Confédération y inscrit le projet de Capitale culturelle suisse pour l'ensemble du pays, avec sa première édition chaux-de-fonnière. Elle met en avant la capacité de ce projet à renforcer la cohésion nationale, à valoriser la diversité culturelle en Suisse et à favoriser les échanges culturels entre les régions linguistiques. Elle relève en outre la capacité du projet à agir sur l'inclusion et à intéresser un large public, tout en soulignant l'influence de la culture sur l'identité et l'attractivité d'une région (Message Culture 2025-2028, p. 85-86).

Cette adhésion au projet de Capitale culturelle suisse est par ailleurs affichée par le Conseil fédéral, sur proposition de la Conseillère fédérale en charge de la culture, Elisabeth Baume-Schneider. Dans les médias (cf. Annexe 1, Revue de presse – sélection), cette dernière a notamment relevé le caractère essentiel de la culture en tant que facteur d'intégration, de diversité et constitutif d'une identité et mis en avant la nécessité d'investir pour son développement dans un travail conjoint avec

les cantons et les villes. Dans ce cadre, elle a rappelé l'importance du projet Capitale culturelle suisse.

Le 4 juin 2024, le Message Culture 2025-2028 a été étudié en séance plénière du Conseil des États. À cette occasion, la Conseillère fédérale a répondu à une question du Conseiller aux États Baptiste Hurni portant sur le soutien et le financement de Capitale culturelle suisse de la manière suivante : « Si la demande de l'association est de l'ordre de 3 millions de francs sur un budget global prévu de 18,5 millions de francs, vous comprendrez aisément que je ne peux pas m'engager sur les 3 millions, mais je peux mentionner que, avec des arbitrages et avec une analyse orientée sur des priorités, nous pourrions accorder une aide substantielle à ce projet. En ce qui concerne donc le cofinancement de l'OFC, il sera réglé par une convention de prestations avec l'association. Il s'agirait donc d'une seule demande avec une explication globale du projet, avec, bien sûr, pour corollaire, le fait que les autorités, soit du canton, soit de la ville, participent et que le financement global soit consolidé, justement avec une participation de l'OFC. Pour Pro Helvetia, comme je l'ai dit, il sera nécessaire de déposer plusieurs projets en fonction des domaines qui seront soutenus. Je peux donc volontiers nous engager, m'engager à ce qu'il y ait des priorités pour un montant substantiel, sans toutefois affirmer le montant que nous verserons, mais il sera significatif. »

Après son passage devant le Conseil des États, le Message Culture 2025-2028 a été adopté ce jour par le Conseil national, sans divergence s'agissant des plafonds de dépenses de l'OFC (vote final le 27 septembre). Ce dernier connaît donc désormais la hauteur des plafonds de dépense annuels pour l'encouragement de la culture. L'OFC, respectivement la cheffe de département, pourront dès lors formaliser leur soutien à Capitale culturelle suisse, respectivement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, par la signature d'une convention de prestations. Le co-financement fédéral sera néanmoins conditionné à l'obtention préalable des co-financements communal et cantonal.

Dans ce cadre, l'octroi au niveau cantonal du crédit d'engagement de 2'500'000 francs qui fait l'objet du présent rapport est tout particulièrement important, en vue de permettre l'engagement financier de la Confédération.

2.1.2. Procédure de consultation largement favorable

Dans le cadre de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture 2025-2028, Capitale culturelle suisse a récolté de nombreux soutiens. Le PLR, le PS, les Verts, l'Union des villes suisses (UVS), de nombreux cantons ou encore des faitières de l'économie, de la culture et du social ont témoigné leur désir de voir le programme national et sa première édition être soutenus par la Confédération. Les retours retranscrits ci-après, à titre d'exemples, rendent compte des soutiens apportés au projet. L'Union des villes suisses a notamment relevé l'importance du projet, dont la concrétisation répondrait aux objectifs transversaux de démocratisation culturelle, de cohésion et d'identité culturelle, de diversité culturelle et d'attractivité de la vie culturelle du pays. Le Parti socialiste suisse a quant à lui relevé que « l'exemple de La Chaux-de-Fonds démontre la dynamique sociale, économique et culturelle qu'une candidature au titre de "Capitale culturelle suisse" peut déployer ». Le Parti Libéral-Radical a pour sa part indiqué qu'il apportait son soutien au projet, soulignant que cette « initiative favorise non seulement la participation culturelle, mais aussi la diversité et les échanges entre régions linguistiques. Par ailleurs, en ciblant un large public, ce projet contribuera également à renforcer l'attrait des régions concernées ». La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin (CIIP) a de son côté « [apprécié] tout particulièrement le fait que ce nouveau concept puisse trouver une concrétisation dans le paysage culturel suisse et romand tout en promouvant largement les notions de durabilité et de participation culturelle ».

Cette large adhésion atteste du bénéfice important que le projet confère à la Suisse dans son ensemble et renforce considérablement le positionnement de cette première édition chaux-de-fonnière. En plus d'apporter une reconnaissance et une légitimité au projet, cette inscription dans le cadre du Message Culture est un pas important en vue de son financement.

2.1.3. Événement parlementaire du Canton de Neuchâtel à Berne

Le mardi 5 mars 2024, le Conseil d'État *in corpore* s'est rendu au Palais fédéral afin de présenter les atouts du canton de Neuchâtel et de promouvoir le projet de Capitale culturelle suisse. Accompagné du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds et d'une délégation de partenaires

cantonaux, le Conseil d'État a saisi l'opportunité de cette rencontre avec les Parlementaires fédéraux pour les encourager à soutenir ce projet d'envergure nationale. La Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et plus de deux cents parlementaires et hauts fonctionnaires fédéraux ont participé à l'événement. Les impacts positifs du projet pour la Confédération y ont été présentés, comme le renforcement et la valorisation des actrices et acteurs culturels, l'intensification des échanges nationaux et régionaux, et une meilleure connaissance de la diversité culturelle nationale. Il en va également de la dynamisation de la participation culturelle, des territoires, de l'urbanisme et de l'économie. L'accueil réservé au projet a été enthousiaste et les reflets médiatiques importants, offrant une visibilité nationale au projet (cf. Annexe 1, *Revue de presse - sélection*).

2.1.4. Visite officielle de la Conseillère fédérale à La Chaux-de-Fonds

Les autorités de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Canton de Neuchâtel ont accueilli la Conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider le mardi 6 août 2024 pour donner le coup d'envoi officiel de l'édition 2024 de la Plage des Six-Pompes. Mme Baume-Schneider a prononcé un discours remarqué en donnant rendez-vous à la Chaux-de-Fonds pour 2027, "pour la cérémonie d'ouverture de Capitale culturelle suisse", devant plus de trois cents personnalités des milieux culturels, politiques et économiques neuchâtelois et suisses.

2.2. Reconnaissance par le Jury Capitale Culturelle Suisse

En vue de l'obtention du titre de « Capitale culturelle suisse », les villes candidates postulent auprès de l'association nationale Capitale Culturelle Suisse. Un jury national est amené à se prononcer sur les projets portés, leurs objectifs et l'atteinte d'un certain nombre de critères. Si la Ville de La Chaux-de-Fonds a été approchée par l'association suisse afin de porter l'édition pilote, sa candidature n'en a pas moins été éprouvée sur la base de ces éléments.

Réuni à La Chaux-de-Fonds le 2 mai 2024, le jury national – composé de 10 membres de la scène culturelle et économique issu-e-s de toute la Suisse – s'est prononcé sur le projet présenté par l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse. Relevant la qualité de l'architecture du projet ainsi que son approche intégrale et inclusive, le projet a été approuvé – sous réserve de l'obtention du financement nécessaire à la bonne tenue de la manifestation. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec le jury, des pistes en vue du renforcement du projet ont été énoncées et discutées.

Le jury a formulé cinq points jugés particulièrement convaincants dans l'évaluation du projet. Ils sont intégralement rendus ci-dessous.

- La Chaux-de-Fonds offre une palette culturelle très diversifiée avec des institutions renommées telles que le Théâtre Populaire Romand ou le festival de la Plage des Six Pompes, et les Musées tels que le Musée international d'horlogerie, le Musée des beaux-arts et le Muzoo ainsi qu'une scène alternative très active attirant avant tout un public jeune.
- Le projet démontre la volonté forte de s'associer avec des acteurs et manifestations culturelles en dehors de la région pour créer un vrai engouement national.
- Outre son urbanisme horloger inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, des lieux tels que le théâtre néobaroque italien de « L'Heure bleue », la Salle de Musique, le Temple allemand, la Maison Blanche du Corbusier ainsi que les Anciens abattoirs, transformés en centre culturel et centre névralgique de la manifestation en 2027, sont parmi tant d'autres les icônes indissociables de la future capitale.
- Le projet de CCS 2027 s'inscrit parfaitement dans la dynamique de transformation que vit déjà la ville. Une mutation qui comprend des travaux et chantiers importants pour améliorer la mobilité, rendre certains quartiers plus attractifs et rendre des espaces, tels que la place du marché, plus attrayants pour la population et les futurs visiteurs.
- L'équipe du projet, qui sera bientôt relayée par des directions exécutive et artistique, a veillé déjà à ce stade à l'inclusion autant au niveau culturel que social afin de rendre la manifestation accessible et intéressante pour tout le monde. La participation active des associations et des actrices et acteurs culturels locaux est un atout indéniable.

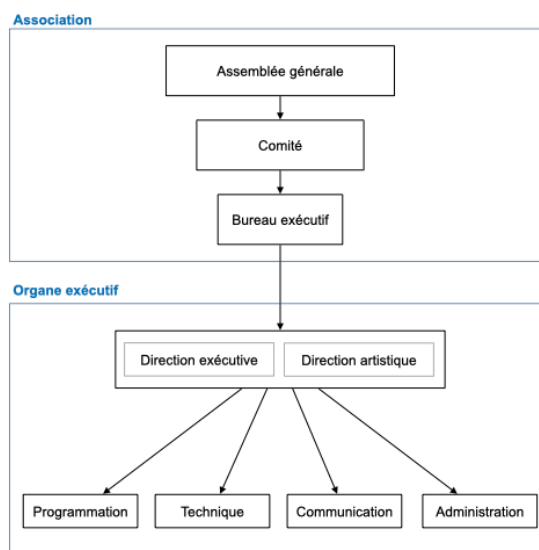
2.3. Gouvernance

Afin de porter la manifestation, une association a été constituée en automne 2021 : l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. Elle est indépendante et son comité se compose de treize membres au maximum. La Ville et le Canton y sont tous deux représentés.

Après plus de deux ans d'existence, l'association a renforcé sa structure en vue de la gestion de la réalisation de la manifestation. Des personnalités aux compétences fortes sont associées au projet. Le 12 mars 2024, lors de l'assemblée générale de l'association, les membres ont nommé, à l'unanimité, Monsieur Jean Studer comme président. Il succède ainsi à Madame Anouk Hellmann qui a œuvré durant les phases préparatoires du projet. Actuel président du conseil d'administration de la BCN et ancien conseiller d'État, Monsieur Jean Studer préside également le conseil de fondation de la Cinémathèque suisse.

Par ailleurs, si le projet a principalement été porté par la Ville et le Canton dans ses premières phases, une nouvelle étape de gouvernance est d'ores et déjà franchie avec le transfert de la présidence du comité de pilotage à l'association. Celle-ci a fait l'objet d'une réorganisation, afin d'être pleinement fonctionnelle à l'automne 2024. Elle s'est dotée d'un nouveau comité en date du 21 juin 2024, composé de membres aux profils diversifiés, à même de répondre par leurs qualités et compétences aux multiples enjeux liés à la manifestation. Aux côtés d'un vice-président et d'une vice-présidente, du président de Tourisme neuchâtelois et d'un ou une représentante des communes neuchâteloises, le Canton et la Ville continuent d'être des membres actifs du comité. Celui-ci pourra par ailleurs s'appuyer sur un bureau exécutif, une entité qui n'avait pas été évoquée dans le rapport d'information. Par la constitution de ce nouveau comité, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 souhaite que sa gouvernance reflète la coopération féconde entre culture, politique, tourisme, économie et participation culturelle, conditions cadres nécessaires au déploiement de la manifestation.

Schéma : gouvernance et structure opérationnelle de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027



2.4. Structure opérationnelle

Dans la perspective du lancement officiel de la manifestation et de sa consolidation, les postes de directeur-ice exécutif-ve et de directeur-ice artistique ont été mis au concours en janvier 2024. Sous la responsabilité du bureau exécutif de l'association, les deux directions sont appelées à diriger l'équipe opérationnelle de la manifestation. Ces mises au concours anticipent le lancement des appels à projets, en vue de faire rayonner les propositions artistiques régionales et de les faire entrer en dialogue avec celles d'artistes nationaux et internationaux. Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique et pour envisager la phase opérationnelle de la manifestation, ces engagements précèdent la confirmation de la tenue de l'événement. Une temporalité et une situation ouvertement abordées avec les candidat-e-s.

Le 14 mai 2024, l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 a ainsi nommé les deux personnes qui dirigeront conjointement la manifestation. En tant que directrice artistique, Madame Simone Töndury aura la charge de garantir la qualité et la diversité des propositions culturelles de la manifestation. Monsieur Olivier Schinz a quant à lui été nommé directeur exécutif de la manifestation. Ces deux nominations sont à la fois gage de continuité du projet ainsi que de qualité artistique et d'ouverture.

Madame Simone Töndury est actuellement programmatrice pour les arts vivants à La Bâtie Festival de Genève, après avoir assuré la programmation et la production pour les arts de la scène, les arts de la rue, les performances et les installations au Festival de la Cité à Lausanne entre 2014 et 2021. D'origine grisonne, quadrilingue, engagée auprès d'artistes et de compagnies indépendantes suisses depuis plus de 20 ans, et solidement ancrée dans le paysage culturel helvétique, elle est membre depuis 2022 du Jury fédéral des arts de la scène, qu'elle préside depuis 2024. Lors de la construction de la programmation artistique de la capitale culturelle, elle s'appuiera sur un jury et rédigera les appels à projets en collaboration avec les milieux culturels.

Monsieur Olivier Schinz est anthropologue de formation. Au bénéfice d'une expérience de plus de vingt ans dans le milieu de la muséographie et du patrimoine, notamment en tant que conservateur adjoint au Musée d'ethnographie de Neuchâtel, il a œuvré en tant que chef de projet dans les phases préparatoires de la manifestation et est aujourd'hui en charge de sa direction exécutive.

2.5. Visibilité médiatique en augmentation

Depuis l'annonce de la candidature de La Chaux-de-Fonds comme Capitale culturelle suisse, le projet bénéficie d'une visibilité croissante dans les médias. Plusieurs étapes et événements clés ainsi que les différentes facettes du projet ont été mis en lumière par divers reportages, interviews et articles de presse. On citera en particulier l'article publié par le Temps en mars 2024 intitulé « La Chaux-de-Fonds, future Capitale culturelle, en passe de séduire Berne ».

La revue de presse thématique en annexe présente une sélection des articles qui attestent de l'intérêt croissant des médias. Cette visibilité est un indicateur important du rayonnement et de l'intérêt que suscite le projet appelé à se réaliser à La Chaux-de-Fonds. Elle contribue par ailleurs à ancrer le rayonnement national de la démarche.

3. DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

3.1. Confédération

Les nombreuses prises de position émises lors de la procédure de consultation fédérale portant sur le Message Culture 2025-2028 de la Confédération (par l'Union des villes suisses, le PLR, le PS, Les Verts, de nombreux cantons et plusieurs organisations faïtières), le contenu dudit Message et l'enthousiasme exprimé durant l'événement parlementaire du 5 mars 2024 témoignent de la reconnaissance nationale dont bénéficie le projet de Capitale culturelle suisse. Les déclarations médiatiques et publiques de la Conseillère fédérale en charge de la culture indiquent de plus une intention de soutenir ce projet de manière substantielle et significative par le biais d'une convention de prestations signée par l'Office fédéral de la culture (OFC).

Comme cela a été développé au chapitre 2.1.1, le co-financement fédéral sera néanmoins conditionné à l'obtention préalable des co-financements communal et cantonal. L'octroi du crédit d'engagement de CHF 2'500'000.- qui fait l'objet du présent rapport est donc essentiel pour permettre l'engagement financier de la Confédération. À l'inverse, ultérieurement, un soutien de faible ampleur – improbable – remettrait en cause l'envergure nationale du projet et nécessiterait de nouvelles discussions entre la Ville et le Canton.

3.2. Ville de La Chaux-de-Fonds

Fortement investis, le Canton et la Ville de La Chaux-de-Fonds collaborent étroitement à la construction et à la réalisation de la manifestation depuis le début du projet en 2019. Leurs efforts combinés ont été particulièrement importants durant la phase préparatoire du projet. L'enquête préliminaire réalisée par l'association La Marmite a été mandatée et financée conjointement par ces deux acteurs. Depuis les premiers instants du projet, des séances de pilotage fréquentes ont été organisées entre la Ville et le Canton. La présence du Conseil d'État et du Conseil communal durant l'événement parlementaire organisé à Berne le 5 mars 2024 illustre également cette coopération et témoigne d'une démarche de communication externe concertée. Il en va de même des différents événements significatifs qui ont jalonné l'avancée du projet. Disposant d'une voix chacun au sein du comité de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027, les deux exécutifs continueront leur travail commun autour de ce projet et le piloteront jusqu'à son terme.

Le Conseil communal, pour sa part, soumettra une demande de crédit de 2'500'000 francs au législatif de la Ville dans les prochaines semaines.

3.3. Communes neuchâteloises

Le projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 a été présenté à plusieurs reprises aux communes neuchâteloises par le biais de la Conférence des directeurs communaux en charge de la culture des sports et des loisirs (CDC-CSL). L'ensemble des communes représentées se sont montrées intéressées à y participer. En outre, une présentation du projet a eu lieu le 13 février 2024, à l'attention des actrices et acteurs culturels du Littoral. Organisée conjointement par le service de la culture de la Ville de Neuchâtel et le service Culture, loisirs et sports de la commune de Milvignes, la rencontre a réuni plus de 110 personnes, suscitant un vif intérêt et permettant de répondre aux nombreuses questions sur le calendrier, le financement et l'organisation. Prémisse de l'effet rassembleur de la manifestation, cette rencontre est de bon augure pour des collaborations resserrées avec les autres communes, que ce soit pour le programme artistique ou les aspects logistiques (hôtellerie, gastronomie, etc.). L'intégration au comité de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 d'un-e représentant-e des communes neuchâteloises reflète la volonté de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Canton de créer un événement qui rassemble tout le territoire.

3.4. Soutien du fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande

Le fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande (FAC-LoRo) a confirmé un soutien de 2'500'000 francs à la manifestation, réparti sur plusieurs années.

3.5. Soutiens parapublics et privés

Pour ce qui est des financements privés et depuis la remise du rapport d'information, de nombreuses rencontres avec des sponsors potentiels ont eu lieu. Un sponsor important a confirmé son engagement à hauteur de 1'500'000 francs et un autre a transmis une lettre d'engagement pour un soutien significatif du même ordre, conditionné – toutefois – à l'engagement financier de la Ville de La Chaux-de-Fonds, du Canton de Neuchâtel et de la Confédération. À l'heure de soumettre ce rapport, des échanges nourris ont lieu avec un troisième sponsor principal potentiel, sans qu'il ne soit possible de présager de leur issue.

Par ailleurs, un mécène privé ne souhaitant pas être nommé a d'ores et déjà contribué au projet en versant une partie d'un soutien total annoncé à 500'000 francs, auxquels pourraient s'ajouter des

soutiens à des projets. D'autres sponsors fournisseurs se sont engagés pour des prestations dont la valeur peut être estimée à 500'000 francs.

Les nombreux autres échanges menés avec plusieurs entreprises privées sont encourageants ; l'envergure nationale et la visibilité qu'une telle manifestation pourrait apporter lors de sa première édition sont relevées. Néanmoins, la plupart d'entre elles attendent un engagement financier des collectivités publiques et ont besoin d'un programme artistique plus détaillé avant de confirmer leur soutien.

En ce qui concerne les financements parapublics, la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) de la Loterie Romande sera sollicitée ultérieurement pour un soutien substantiel.

En plus des perspectives déjà identifiées, la recherche de fonds devrait bénéficier d'une impulsion supplémentaire dans les mois à venir grâce au renforcement de la gouvernance de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 et à la prise de fonctions du nouveau directeur exécutif et de la nouvelle directrice artistique.

3.6. Soutien de l'entreprise média publique nationale SSR - SRG

Un courrier de soutien de la SSR-SRG a été adressé à La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 par le directeur *Développement et Offre* ainsi que la responsable des partenariats en octobre 2023. Ce soutien garantit une visibilité à l'échelle nationale.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec la presse écrite régionale ; dans un deuxième temps, la radio et la télévision locales seront également approchées. En effet, si la manifestation se positionne au niveau national, elle repose sur une volonté de concilier ouverture et ancrage local.

3.7. Collaboration avec la Haute École Arc sur le thème de la mobilité

Enfin, une collaboration avec la Haute École Arc est également nouée autour d'un projet lié à la mobilité. Au bénéfice d'un chèque d'innovation d'Innosuisse, une étude préliminaire sera réalisée en vue de la création d'une application favorisant la mobilité par le biais d'un système de *gamification* – soit l'utilisation de mécanismes et d'une dynamique de jeu pour encourager l'engagement et la participation. En fonction des résultats de la phase exploratoire, une application pourrait être développée pour faciliter la mobilité durant l'événement La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse en 2027. Des partenariats seront envisagés dans ce cadre avec les entreprises de transports publics.

4. BUDGET

Les deux tableaux ci-après présentent les budgets de l'association pour la phase opérationnelle (2025-2028).

BUDGET 2025-2028

**CHARGES
EN CHF**

	PHASE OPÉRATIONNELLE													
	2025			2026			2027			2028			TOTAL 2025-2028	
	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF
	100%	3'800'000	11.0	100%	5'520'000	15.5	100%	8'865'000	20.5	100%	235'000	1.30	100%	18'420'000
PROGRAMME ARTISTIQUE	64%	2'450'000	3.5	59%	3'260'000	4.4	31%	2'745'000	5.0	34%	80'000	0.40	46%	8'535'000
RESSOURCES HUMAINES		300'000	3.5		400'000	4.4		470'000	5.0		70'000	0.40		1'240'000
ÉVÉNEMENTS CULTURELS		2'000'000			2'500'000			2'100'000			0			6'600'000
SÉLECTION DES PROJETS		60'000			60'000			10'000			0			130'000
DÉMARCHES PARTICIPATIVES		90'000			300'000			165'000			10'000			565'000
LOGISTIQUE / TECHNIQUE	3%	125'000	0.4	11%	620'000	3.2	42%	3'740'000	6.5	9%	20'000	0.20	24%	4'505'000
RESSOURCES HUMAINES		45'000	0.4		170'000	1.7		240'000	2.1		20'000	0.20		475'000
MANDATS		30'000			250'000	1.5		400'000	4.4		0			680'000
FRAIS TECHNIQUES		50'000			200'000			3'100'000			0			3'350'000
COMMUNICATION	17%	645'000	3.6	15%	850'000	3.6	20%	1'760'000	4.0	15%	35'000	0.10	18%	3'290'000
RESSOURCES HUMAINES		300'000	3.6		320'000	3.6		360'000	4.0		15'000	0.10		995'000
FRAIS DE COMMUNICATION		220'000			400'000			1'000'000			20'000			1'640'000
MANDATS		100'000			110'000			300'000			0			510'000
RELATIONS PUBLIQUES		25'000			20'000			100'000			0			145'000
COORDINATION GÉNÉRALE	15%	580'000	3.5	14%	790'000	4.3	7%	620'000	5.0	43%	100'000	0.60	11%	2'090'000
RESSOURCES HUMAINES		420'000	3.5		500'000	4.3		500'000	5.0		80'000	0.60		1'500'000
MANDATS		100'000			220'000			30'000						350'000
COMITÉS ET COMMISSIONS		15'000			20'000			30'000			10'000			75'000
LOYERS ET ADMIN.		45'000			50'000			60'000			10'000			165'000
TOTAL CHARGES		2025		2026		2027		2028			TOTAL 2025-2028			
		21%	3'800'000	30%	5'520'000	48%	8'865'000	1%	235'000	100%	18'420'000			

BUDGET 2025-2028

**PRODUITS
EN CHF**

	PHASE OPÉRATIONNELLE													
	2025			2026			2027			2028			TOTAL 2025-2028	
	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF
	100%	3'800'000		100%	5'520'000		100%	8'865'000		100%	235'000		100%	18'420'000
SUBVENTIONS PUBLIQUES	50%	1'900'000		51%	2'800'000		30%	2'665'000		57%	135'000		41%	7'500'000
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS		800'000			800'000			765'000			135'000			2'500'000
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS		800'000			800'000			765'000			135'000			2'500'000
CANTON DE NEUCHÂTEL		600'000			1'200'000			700'000			0			2'500'000
CANTON DE NEUCHÂTEL		600'000			1'200'000			700'000			0			2'500'000
CONFÉDÉRATION		500'000			800'000			1'200'000			0			2'500'000
DFI/OFC		500'000			800'000			1'200'000			0			2'500'000
FONDS PARAPUBLICS	13%	500'000		22%	1'200'000		19%	1'700'000		43%	100'000		19%	3'500'000
LOTÉRIE ROMANDE		500'000			1'200'000			1'700'000			100'000			3'500'000
LOTÉRIE ROMANDE - FAC-LORO		500'000			700'000			1'200'000			100'000			2'500'000
LOTÉRIE ROMANDE - CPOR		0			500'000			500'000			0			1'000'000
SPONSORING	36%	1'350'000		24%	1'300'000		45%	4'000'000		0%	0		36%	6'650'000
SPONSORS PRINCIPAUX		1'300'000			1'100'000			3'600'000			0			6'000'000
PARTENAIRE 1		400'000			200'000			900'000			0			1'500'000
PARTENAIRE 2		300'000			300'000			900'000			0			1'500'000
PARTENAIRE 3		300'000			300'000			900'000			0			1'500'000
PARTENAIRE 4		300'000			300'000			900'000			0			1'500'000
SPONSORS SECONDAIRES		50'000			200'000			400'000			0			650'000
SPONSORS SECONDAIRES		50'000			200'000			400'000			0			650'000
MÉCÉNAT	1%	50'000		3%	150'000		2%	200'000		0%	0		2%	400'000
FONDACTIONS		50'000			150'000			200'000			0			400'000
FONDACTIONS		50'000			150'000			200'000			0			400'000
RECETTES PROPRES	0%	0		0%	0		2%	200'000		0%	0		2%	370'000
BILLETTERIE		0			0			200'000			0			200'000
BILLETTERIE		0			0			200'000			0			200'000
AUTRES RECETTES PROPRES		0			70'000			100'000			0			170'000
AUTRE RECETTES PROPRES		0			70'000			100'000			0			170'000
TOTAL PRODUITS		2025		2026		2027		2028			TOTAL 2025-2028			
		21%	3'800'000	30%	5'520'000	48%	8'865'000	1%	235'000	100%	18'420'000			

4.1. Phase opérationnelle

70 % du budget de la phase opérationnelle (2025-2028) seront consacrés au programme artistique et à son incontournable soutien technique. Ainsi, les produits viendront financer directement les actrices et acteurs culturels, à savoir les artistes, les techniciennes et techniciens du spectacle, etc. Une part importante du budget dédié aux aspects techniques et logistiques sera consacrée au cœur névralgique de la manifestation, les Anciens abattoirs, ainsi qu'à l'accueil des créations dans l'espace public. Pour les autres événements, la manifestation compte collaborer avec les lieux culturels et les ressources existantes.

Pour la même phase du projet, environ 18 % seront dévolus à la communication, notamment afin d'entreprendre des actions de promotion ciblées, tant au niveau local que national. Finalement, en correspondance avec les pratiques des autres capitales européennes de la culture, 11 % ont été estimés pour les frais de coordination.

Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique, les premiers appels à projets seront préparés, ouverts et sélectionnés d'ici la fin de l'année 2024, afin que les artistes puissent entamer leur travail dès le début de l'année 2025, en particulier pour les événements d'ouverture et de clôture. Ceux-ci nécessiteront, au vu de leur envergure, une préparation plus importante (2 ans). Quant aux autres projets qui formeront la programmation de l'événement, qu'ils soient proposés par les institutions culturelles existantes ou le fruit d'appels à projets spécifiques, ils s'inscriront dans une temporalité plus brève.

Afin d'être à la hauteur de l'envergure et du caractère national de la manifestation, son budget doit pouvoir être alimenté par les trois niveaux institutionnels de l'État fédéral : la Confédération, le Canton et la commune. Par un principe de montant miroir, les financements sont optimisés en vue de la réalisation d'objectifs conjoints. En ce sens, le Canton invite la Ville de La Chaux-de-Fonds à investir financièrement en vue de la réalisation de la manifestation : pour chaque franc investi par la Ville, le Canton apporte un montant identique. De même, du fait de son engagement, le Canton démontre à la Confédération l'envergure de la manifestation et sollicite par là même son engagement.

Les financements publics (communes, Canton et Confédération) et parapublics (Loterie Romande notamment) devraient couvrir une grosse moitié du budget de la manifestation. Pour le solde, des financements privés sont sollicités. Ces éléments ont été développés plus haut dans le rapport (au chapitre 3).

4.2. Phase préparatoire

Par ailleurs, le Canton s'est déjà investi financièrement durant la phase préparatoire du projet. Ainsi, depuis 2021, 497'500 francs, répartis sur 4 ans (selon la répartition figurant ci-dessous) ont été versés. Ce montant s'inscrit dans le cadre du crédit d'impulsion de l'État selon le décret du Grand Conseil du 25 juin 2019 (Programme d'impulsion et de transformations (18.045), prévoyant un soutien financier aux accords de positionnements stratégiques (ci-après APS)). Ce programme concernait l'appui à l'ensemble des régions du canton.

Phase préparatoire	Total	2021	2022	2023	2024
Subventions versées dans le cadre des APS	497'500	27'500	100'000	170'000	200'000

Finançant l'engagement d'un chef de projet et de son adjointe ainsi qu'une étude de faisabilité, ces montants étaient indispensables pour l'élaboration du projet.

5. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Dans le cadre des travaux préparatoires, il avait été déterminé que la Ville de La Chaux-de-Fonds et le Canton de Neuchâtel auraient une implication financière identique. Ainsi, sur la base des concertations politiques ainsi que du budget prévisionnel de la manifestation, 2'500'000 francs sont prévus par les deux collectivités susmentionnées. Un appui plus important des collectivités publiques est souhaité en amont, dans la mesure où les soutiens émanant du privé seront surtout versés lors de l'année de réalisation de la manifestation. Pour cette raison, les deux tiers de la subvention sont prévus en 2025 et 2026 (voir tableau ci-dessous).

À noter que les montants versés durant la phase préparatoire, qui s'ajoutent à celui qui est sollicité, sont plus importants du côté de l'État, dès lors qu'ils découlent de la politique de soutien aux régions par le régime des APS.

La charge de ce crédit d'engagement sera directement portée au compte de résultat.

Incidences financières liées au crédit d'engagement (CHF)	Total	2025	2026	2027
Compte de résultats				
Subventions	2'500'000	600'000	1'200'000	700'000
Total charges nettes	2'500'000	600'000	1'200'000	700'000

6. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL

La phase préparatoire, largement portée par les collectivités publiques, a grandement mobilisé la direction du service de la culture. Si l'association joue désormais un rôle moteur dans cette nouvelle phase du projet, le service de la culture restera largement impliqué : sa participation dans le cadre du comité est maintenue et il continuera d'accompagner et d'appuyer les différentes étapes du projet jusqu'à sa réalisation. L'augmentation attendue de la charge de travail au service de la culture, qui pourra être absorbée dans un premier temps, sera évaluée ultérieurement.

7. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES

Le présent projet est sans conséquence sur la répartition des tâches entre l'État et les communes.

8. CONFORMITÉ AU DROIT SUPÉRIEUR

Le présent projet est conforme au droit supérieur.

9. VOTE DU GRAND CONSEIL

L'adoption du décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'500'000 francs pour le projet « LA CHAUX-DE-FONDS – CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027 » est soumise à la majorité simple.

10. RÉFÉRENDUM

Ce décret est soumis au référendum facultatif.

11. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La vision formulée pour le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds est de générer une dynamique positive pour la ville, pour le canton ainsi que pour l'ensemble du pays. La manifestation est envisagée dans une perspective de durabilité économique, environnementale et sociale. Il s'agit en effet de s'appuyer sur la capacité de la culture à dynamiser une ville et un canton et d'investir dans sa capacité à fédérer les habitantes et les habitants.

En s'appuyant sur les études d'impact des capitales européennes de la culture, il est possible d'envisager avec une certaine confiance des conséquences économiques et sociales largement positives. La manifestation aura, premièrement, un impact sur le secteur de la culture. Les moyens octroyés permettront d'étoffer l'offre, d'insérer les actrices et acteurs culturels dans des réseaux nationaux, voire internationaux, de renforcer les liens entre le milieu de la culture et les sponsors privés, de développer les habitudes culturelles des habitantes et habitants et, par-là, d'augmenter la demande culturelle de manière durable.

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois, qui porteront un regard nouveau sur la ville. À l'externe, l'attractivité touristique de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs et visiteuses.

Ce nouveau public stimulera l'activité économique locale en se rendant aux nombreux événements culturels et en utilisant les services périphériques qui les entourent. En effet, en visant un doublement de l'affluence (en passant de 500'000 à 1'000'000 personnes prenant part à des événements culturels) pour l'année de la manifestation, cette dernière générera des retombées pour les emplois dans le domaine culturel, mais aussi dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces. Si les chiffres des études d'impact doivent être appréhendés avec certaines précautions, des bureaux spécialisés dans ce type de recherches ont mis en avant des retombées économiques importantes pour les villes qui ont bénéficié du titre de capitale culturelle, que cela soit au niveau national ou européen. Elles attestent d'une hausse du taux d'emploi, de retombées importantes sur l'attraction de nouveaux investisseurs pour les entreprises locales favorisée par le développement de la ville et de son secteur hôtelier.

D'un point de vue environnemental, afin de s'inscrire dans une perspective de durabilité, la manifestation s'appuiera sur les structures existantes et leur potentiel de transformation plutôt que de développer des constructions monumentales éphémères. La mobilité douce sera favorisée, non seulement dans le cadre des événements à proprement parler, des déplacements du public dans la ville, mais également dans une perspective de développement et de consolidation à plus long terme. Les visiteurs et visiteuses seront encouragés à se rendre à La Chaux-de-Fonds en train. Des contacts approfondis sont prévus avec les entreprises de transports

Finalement, la cohésion sociale se trouvera renforcée par une manifestation ouverte, participative et inclusive. L'accès à la culture et la participation culturelle seront considérablement développés à l'échelle de la manifestation ainsi que dans sa phase de préparation. En proposant des événements dans les lieux de culture et « hors les murs », elle sera également susceptible de s'adresser à un public varié, qu'il y soit habitué ou non.

12. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le principe d'ouverture à la diversité, dans toutes ses dimensions culturelles et sociales, est l'un des fondements de la manifestation. Ainsi, l'accès à la culture, l'inclusion et la participation ont été définis comme autant d'axes prioritaires.

Il s'agit pour l'État et les porteurs du projet de permettre à l'ensemble de la population de s'y reconnaître, de se l'approprier et d'y participer. Tous les publics, à la fois les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, les personnes issues de la migration, les minorités ou encore les personnes précarisées sont ainsi parties intégrantes des intentions formulées et de la manifestation envisagée. Le projet vise également celles et ceux qui ne participent pas habituellement aux événements proposés par les lieux de culture. L'un des objectifs de la manifestation est d'ouvrir l'offre culturelle à de nouveaux publics et d'élargir cette offre pour permettre à chacun-e de s'impliquer plus activement.

Les besoins et les attentes des divers publics seront pris en considération à tous les niveaux de la manifestation, que ce soit dans la programmation, la communication, l'accès aux événements ou encore au sein des équipes professionnelles et bénévoles. En ce sens, il s'agit notamment de veiller à valoriser la participation de toutes et tous, à la fois en tant que professionnel-le-s de la culture et en tant que public. La manifestation s'inscrit ainsi parfaitement dans la démarche proactive menée par le Canton en matière d'inclusivité, dans le sillage de la loi sur l'inclusion.

13. CONCLUSION

Le projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 possède un potentiel remarquable en termes de retombées culturelles, économiques, touristiques et sociales. Il s'agit d'une opportunité de faire rayonner La Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel aux niveaux suisse et international. Ce projet permettra de renforcer durablement le tissu culturel chaux-de-fonnier et neuchâtelois et de mettre en valeur la richesse et la singularité de la production artistique du canton. En faisant de l'inclusion et de la participation l'un de ses thèmes clés, il offre la possibilité de proposer les créations artistiques locales à de nouveaux publics, peu habitués des lieux culturels.

Depuis la soumission du rapport d'information 23.014, le projet a provoqué un engouement prometteur au niveau national et progressé de manière tout à fait encourageante dans les domaines de l'organisation de sa gouvernance, de l'intensification de sa couverture médiatique et de son financement. Ce dernier point reste prioritaire.

En octroyant le crédit d'engagement de 2'500'000 francs qui fait l'objet du présent rapport, le Grand Conseil fera passer un nouveau cap au projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027. En effet, le soutien cantonal permettra d'encourager la participation financière de certains donateurs privés. De plus, le soutien de la Confédération est conditionnel à l'engagement des autorités cantonales et communales.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND

Décret
portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'500'000
francs pour le projet « LA CHAUX-DE-FONDS – CAPITALE
CULTURELLE SUISSE 2027 »

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 11 septembre 2024,

décrète :

Article premier Un crédit d'engagement de 2'500'000 francs est accordé au Conseil d'État pour le soutien au projet « La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 ».

Art. 2 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les dépenses découlant du crédit d'engagement seront portées au compte de résultat 2025, 2026 et 2027 du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC).

Art. 4 Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

Art. 5 ¹Le Conseil d'État fixe l'entrée en vigueur du présent décret.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

REVUE DE PRESSE –SÉLECTION

Élection de Jean Studer à la présidence

01.03.24, RTS La Première, Journal horaire	<i>Jean Studer candidat à la présidence de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027</i>	Romandie, radio	Jean Studer candidat à la présidence de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 - rts.ch - Neuchâtel
12.03.24, RTS La Première, La Matinale	<i>L'invité de La Matinale - Jean Studer, président de l'association la Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027</i>	Romandie, radio	L'invité de La Matinale (vidéo) - Jean Studer, président de l'association la Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 - Play RTS
13.03.24, Le Courrier (ATS)	<i>Capitale culturelle 2027 : Jean Studer élu à la présidence</i>	Romandie, presse écrite	Capitale culturelle 2027 : Jean Studer élu à la présidence - Le Courrier
21.03.24, M Le Média	<i>La métropole horlogère devient Capitale Culturelle Suisse en 2027</i>	Romandie, TV	La métropole horlogère devient la capitale Culturelle Suisse en 2027 - YouTube

Événement parlementaire du Canton de Neuchâtel du 5 mars 2024

05.03.24, Le Temps	<i>La Chaux-de-Fonds, future Capitale culturelle, en passe de séduire Berne</i>	Romandie, presse écrite	La Chaux-de-Fonds, future Capitale culturelle, en passe de séduire Berne - Le Temps
--------------------	---	-------------------------	---

Rencontre avec le Jury de l'association suisse

02.05.24, Le Temps	<i>À La Chaux-de-Fonds, la Capitale culturelle doit réveiller la Belle au bois dormant (online) Le rêve de rayonnement culturel de La Chaux-de-Fonds prend forme (papier)</i>	Romandie, presse écrite	A La Chaux-de-Fonds, la Capitale culturelle doit réveiller la Belle au bois dormant - Le Temps
02.05.24, ATS (repris par Swissinfo, Léman bleu, Radio lac)	<i>Capitale culturelle : projet de La Chaux-de-Fonds approuvé</i>	Romandie, médias web	Capitale culturelle : projet de La Chaux-de-Fonds approuvé - SWI swissinfo.ch

Nomination des directions

14.05.24, ATS (repris par La Liberté, Le Courrier, Swissinfo, Watson, Bieler tagblatt, LQJ, News day)	<i>Deux nominations à la direction de Capitale culturelle suisse 2027</i>	Romandie, presse écrite et médias Web	Deux nominations à la direction de Capitale culturelle suisse 2027 - SWI swissinfo.ch
---	---	---------------------------------------	---

Divers

22.06.23, SRF Kultur	<i>Bref sujet pendant le bulletin de nouvelles culturelles</i>	CH alémanique, radio	Pas de lien
01.03.24, Le Temps	<i>Berne priée de libérer 987 millions pour la culture.</i>	Romandie, presse écrite	Le parlement prié de libérer 987 millions pour la culture - Le Temps
12.04.24, Journal des Arts	<i>La Chaux-de-Fonds sera la « Capitale culturelle suisse 2027 »</i>	France, presse spécialisée	La ville du Jura francophone a été choisie pour son profil de ville moyenne au fort potentiel culturel
13.04.24, RTS	<i>52 minutes, L'entretien de la rédaction : Elisabeth Baume-Schneider</i>	Romandie, TV	52 minutes - Play RTS